

# COGNIN-LES-GORGES

Le Maire, les Conseillers municipaux et  
les employés de la commune,

vous souhaitent de très belles fêtes  
et une bonne année 2025

Octobre  
Novembre  
Décembre  
2024  
N°81

## L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

### EDITORIAL

Un village qui bouge et où il y fait bon vivre.  
L'année se termine et nous avons vécu de nombreux et beaux événements  
cette année.

Tout d'abord, les premiers habitants ont emménagé dans le lotissement et  
une quinzaine de familles sont maintenant installées. Nous leur souhaitons  
la bienvenue. Dans le même quartier la Maison d'Assistants Maternelles  
achetée par la Commune et mise en location a ouvert ses portes aux premiers  
enfants au cours de l'été.

Cet été, le Foyer Rural a organisé ses traditionnelles festivités avec la soirée  
« moules-frites » en juillet. Le premier week-end d'Août c'était la vogue du  
village avec les soirées dansantes pour les grands et les plus jeunes, le  
concours de pétanque et le ventri-glisse installé dans la côte de la Faure.  
Le dimanche, les membres de l'amicale des pêcheurs ont fait découvrir leur  
activité au milieu du vide-greniers qu'ils avaient organisé. Cette vogue s'est  
clôturée par un repas « raviolis » et un feu d'artifice offert par la commune.

Au delà de ces manifestations gérées par les associations, des initiatives  
personnelles créent du lien et de l'animation au sein du village et des  
hameaux. Des repas des voisins sont organisés par les habitants, d'une  
place, d'une rue ou d'un quartier et permettent de se retrouver. Une soirée  
Halloween dans le haut du village a ravi les enfants qui ont pu déambuler  
dans les rues à la recherche de friandises. Un après-midi Noël est également  
préparé par les habitants du vieux village.

Une exposition de photographies, sur le thème au fil de l'eau, prises par les  
habitants ont agrémenté les murs et le parc du village cet été.

Cet embellissement du village vient de laisser la place aux illuminations de  
Noël qui éclairent les rues et les maisons.

Merci à tous les organisateurs de ces petites fêtes et à ceux qui ont œuvré  
pour animer et embellir notre commune.

Au nom des membres du Conseil municipal, je vous souhaite de bonnes et  
joyeuses fêtes de fin d'année.

**Bernard Tarrade, conseiller municipal**

### SOMMAIRE

Page 2
Conseils municipaux
Page 3
ENS
Page 4
PLUi
Page 5
Cérémonie 11 novembre
Page 6
Archives communales
Page 7
Messes, Repas CCAS, Voeux du Maire
Page 8
Elagage
Page 9
Services intercommunaux
Page 10
Esprit village, Foyer rural, Club des gorges du Nan
Page 11
AAPPMA, Expo photos, Logements locatifs
Page 12
Patrimoine culinaire
Page 13
Jeux
Page 14
Le coin des professionnels
Page 16
Infos «divers», Infos pratiques, Solutions

## Points évoqués lors du Conseil municipal du 07 octobre 2024

Demande de subvention au Département/ ENS Gorges du Nan

### **Action 15 Réaliser une étude technique pour l'installation de passerelles**

une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre, avec pour objet la mise en œuvre de travaux de mise en sécurité du chemin rural passant dans les Gorges du Nan, chemin rural support également d'un sentier inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées)

Les travaux consistent à dévier sur l'autre rive du torrent le chemin existant soumis actuellement à des chutes de blocs.

Ces travaux comprennent notamment :

- La mise en place de deux passerelles pour dévier le chemin sur l'autre rive.
- L'aménagement de la plate-forme du nouveau chemin rural dévié.
- La création d'un escalier pour rejoindre la route départementale n° 22.

Monsieur le Maire présente la seule proposition reçue par le groupement Géolithe/Epode :

Cette mission est confiée, à l'unanimité des présents, au groupement Géolithe/Epode pour un montant HT de 57925 €. Le Maire est chargé présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

## Points évoqués lors du Conseil municipal du 30 octobre 2024

### **Délibération 2024-33 : TE38 – Travaux sur réseau d'éclairage public.**

Suite à la demande de la commune, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, des travaux sur le centre du village.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 14 656 €

2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de : 6 108 €

3- PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant de : 488 €

### **Délibération 2024-35 : Vente de tuiles toit salle des fêtes Albert Glénat.**

Par convention la collectivité a mis à disposition de la SAS Centrales villageoises Wattisère une partie de la couverture de la salle des fêtes Albert Glénat pour y installer un ensemble d'équipements de production

d'électricité photovoltaïque. L'installation de ces équipements a nécessité le démontage d'une partie de la toiture ce qui représente le retrait de 1700 tuiles. Monsieur le Maire propose de vendre ces tuiles au prix de 1 € la tuile.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'adopter la proposition qui lui est faite concernant la vente des 1700 tuiles au prix de 1 € la pièce.

Nota : depuis les tuiles ont été vendues.

### **Délibération 2024-36 : Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale.**

La convention liant La Poste et la Commune de Cognin-les-Gorges arrivant à expiration une nouvelle est proposée.

Après étude le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De renouveler la convention pour une durée de 9 ans
- De garder les mêmes horaires et jours d'ouverture de l'agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h00 et de 14h00 à 15h30, le samedi de 9h00 à 11h00.

## Points évoqués lors du Conseil municipal du 20 novembre 2024

### **Délibération 2024-41 antenne relais – contrat de mise à disposition d'un terrain avec la société TOTEM (filiale d'Orange).**

La couverture radio Orange n'est pas optimale sur notre commune. Pour y remédier La société Syscom Rhône Alpes, mandatée par TOTEM qui est la filiale TowerCo européenne d'Orange, a un projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur la commune de Cognin-les-Gorges.

Les recherches de cette société l'ont amenée à cibler la parcelle communale cadastrée A 106, sise Lieu-Dit Les Sellieres 38470 Cognin-les-Gorges d'une surface de 75 m<sup>2</sup> environ.

Pour ce faire, un bail de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation de l'antenne relais doit être établi entre la société TOTEM et la commune de Cognin-les-Gorges.

Le bail porte sur une durée de 12 ans pour un loyer de 3500 € annuels, indexé.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la conclusion du bail avec ce prestataire.

### **Délibération 2024-37 : Adhésion au Service BATIWATT Initial de Territoire d'Énergie Isère – TE38.**

Dans un contexte de surconsommation énergétique et de hausse des coûts, TE38 s'est engagé auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental. Jusqu'à présent, TE38 proposait un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, TE38 fait évoluer ce service avec le lancement de BATIWATT, un dispositif d'accompagnement plus complet et adapté aux enjeux. Il est rappelé que la Commune avait adhéré au service CEP Expert par délibération du 11/07/2022.

Dans le cadre de cette transition, TE38 propose aux collectivités de basculer vers BATIWATT dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, afin de bénéficier de cet accompagnement renforcé. Ce nouveau service est décliné en trois niveaux d'intervention et il est proposé que la Commune opte pour le service BATIWATT Initial, afin de bénéficier pour l'ensemble de son patrimoine, des prestations suivantes :

**Un état des lieux du patrimoine.**

**Une identification des 1<sup>ères</sup> économies.**

**Un accompagnement travaux.**

**Un accompagnement après travaux.**

**Une assistance aux obligations réglementaires.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à

l'unanimité des membres présents :

De souscrire au service BATIWATT Initial proposé par TE38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 3 ans minimum. La contribution annuelle est de un euro par habitant.

Nota : Un premier état des lieux du patrimoine a été effectué par le CEP et la présentation qui a été faite aux élus le 9 décembre démontre que des économies peuvent être faites dans de nombreux domaines. L'aide de BATTIWATT sera nécessaire notamment pour accompagner dans les travaux et pour nous assister afin de répondre aux obligations légales.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : [www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org](http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org), également consultables en Mairie.

## ENS : ESPACE NATUREL SENSIBLE

Mercredi 4 décembre, le Comité de site ENS\* s'est tenu en présence des représentants communaux, du Département, du Parc du Vercors, de l'ONF\*, de la LPO\*, de Gentiana (société botanique), des enseignantes scolaires, de l'entreprise PEB\* et des habitants du village.

Activités :

-Fréquentation: L'année 2024 a connu une fréquentation stable par rapport à 2023, avec 22 066 entrées sur le site (contre 22 482 précédemment). Le pic journalier a été atteint le dimanche 4 août avec 414 passages.

Etienne Bessagnet, éco-garde, a effectué quatre tournées de surveillance et ne déplore que très peu d'incivilités. Toutefois, il souligne une augmentation notable du nombre de chiens non tenus en laisse.

-Projet éducatif: Mme Cazal, institutrice, a présenté le projet « Aire terrestre éducative », mené en coopération avec le PNRV\*. Ce projet a permis aux enfants d'étudier la biodiversité locale. Ces initiatives sont jugées essentielles pour l'éducation. Une visite de la centrale hydroélectrique pourrait prochainement leur être proposée.

-PEB\*: L'entreprise PEB\*, représentée par Alexis, Adrien et Serge Mandier, a repris la gestion de la structure au printemps 2024 (voir Écho 78). Elle est toujours en attente de l'autorisation du gestionnaire d'énergie pour l'exploitation, avec une puissance actuelle de 150 kW. Les premiers mois ont été consacrés à sécuriser le captage et la retenue d'eau, ainsi qu'à nettoyer le site en retirant les engins et matériaux inutilisés.

Actions finalisées :

-Interventions de l'ONF: Quelques interventions ont été menées, comme l'élargissement des fenêtres paysagères en sortie d'encorbellement (action 27) et le suivi des travaux forestiers de protection (action 26).

-Conservation des bryophytes aquatiques: La société

Gentiana a réalisé un suivi des tuffières (action 22), avec trois journées d'observation consacrées à l'étude des mousses présentes sur le site. 21 espèces ont été recensées, dont 7 nouvelles.

-Étude des odonates et amphibiens: Un diagnostic des libellules et des amphibiens (action 2) a permis d'identifier 4 espèces d'amphibiens (alyte accoucheur, grenouille verte, salamandre, crapaud épineux) et 4 espèces d'Odonates. Des propositions de création de «trouées» sont à l'étude pour favoriser leur reproduction.

-Sentier: Le nouvel itinéraire du sentier (action 15) est validé. Une dernière étude sera menée pour finaliser sa réalisation à l'automne 2025.

Actions en cours :

-Signalétique: L'installation de panneaux (action 11) à l'entrée du site est prévue pour le printemps. Ces panneaux fourniront toutes les informations nécessaires aux visiteurs.

-Livrets pédagogiques: La création de livrets pédagogiques (action 8), comprenant des fiches consultables sur place, est en cours.

-Plan de gestion: La rédaction d'un nouveau plan de gestion est également en cours.

Point sur l'engagement financier :

-Montant total des actions : 210 796 €

-Financement départemental : 196 965 €

-Reste à charge pour la commune : 13 831 €

\*ENS: Espace Naturel Sensible

\*ONF: Office National Forests

\*LPO: Ligue Protection Oiseaux

\*PEB: Production Energie Bleue

\*PNRV: Parc Naturel Régional Vercors





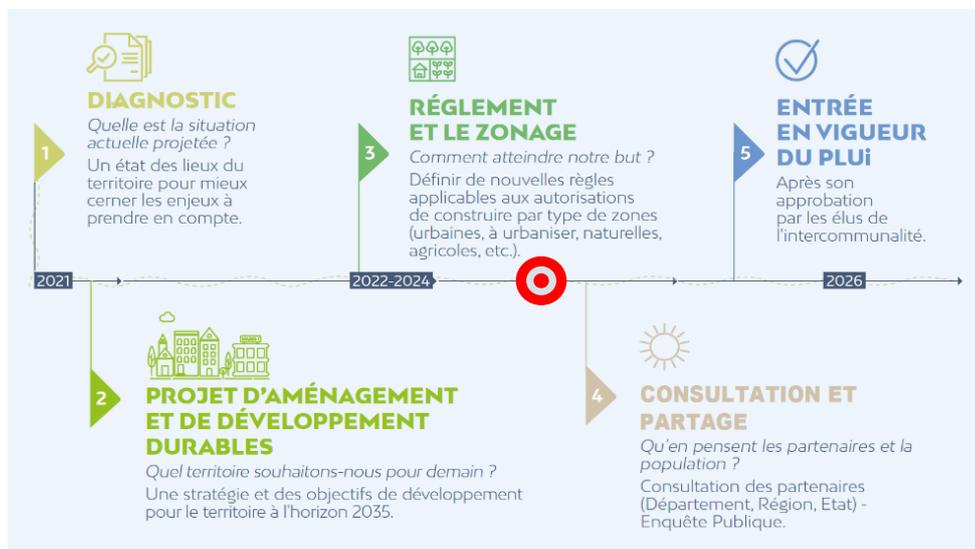
**SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE**  
COMMUNAUTÉ

Communiqué de presse  
3 décembre 2024

### PLUi Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : dernière ligne droite

Lancée au second semestre 2021, à la suite du transfert de la compétence urbanisme des communes à l'intercommunalité, la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrive bientôt à son terme. Avant de passer à la phase administrative, une nouvelle série de consultations publiques est programmée mi-décembre et début janvier 2025.

Débutée avec une phase de diagnostic (2021-22), la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) s'est poursuivie par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2023-2024. Le PADD est la traduction des orientations politiques fixées par les élus, en matière d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années. Il a été validé, après mise en débat, par le conseil communautaire le 1<sup>er</sup> février 2024.



#### Phase 3 : règlement et zonage

Les orientations validées, les élus ont enchaîné leur travail avec la traduction règlementaire de leur projet politique, et la production de plusieurs outils.

Ces outils réglementaires définissent sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- Les destinations autorisées et interdites (logement, commerce, industrie, agriculture, etc.)
- Les hauteurs maximales des bâtiments et les règles d'implantation
- Les aspects des futures constructions et les règles concernant la rénovation du patrimoine bâti
- La gestion des extérieurs : stationnements, espaces verts et perméabilité des sols, clôtures, etc.

Contact presse | Service communication  
04 76 38 45 48 | info@smvic.fr

### Un nouveau cycle de réunions publiques

Comme ce fut le cas lors de la fin des deux phases précédentes, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté organise un nouveau cycle de réunions d'information publique à destination des habitants du territoire.

Deux réunions ont eu lieu :

-Mardi 17 décembre à 19h, à Pont-en-Royans, salle de conférence du Musée de l'eau

-Mercredi 18 décembre à 19h, à Saint-Sauveur, salle multi-activités

La prochaine aura lieu:

-Mardi 7 janvier à 19h, à Vinay, salle des fêtes

Ces réunions ont pour but de présenter les dernières avancées de la démarche d'élaboration du PLUi, et d'échanger avec les participants. Elles sont l'occasion de comprendre :

-L'architecture globale des outils règlementaires élaborés.

-La portée de chacun d'entre eux

-Les liens et interactions entre ces outils

Ces réunions resteront sur des aspects très généralistes. Elles n'aborderont pas les situations particulières à l'échelle de la parcelle.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La prochaine étape importante est l'arrêt de la démarche d'élaboration du PLUi, qui sera officiellement actée par les élus en conseil communautaire, durant le premier semestre 2025. Après cette étape dite « d'arrêt » de la démarche d'élaboration du PLUi, l'ensemble des communes et des personnes publiques

associées seront consultées pour qu'elles puissent formuler leur avis sur ce document.

Puis, le document sera soumis à une enquête publique, ouverte à toutes et à tous. Cette enquête publique permettra à chaque acteur du territoire (habitant, commerçant, artisan, agriculteur...) de formuler leurs observations sur le projet de PLUi.

Les remarques émises seront par la suite analysées par la commission d'enquête, qui formulera un avis avec ou sans réserve sur le document.

Puis, le PLUi sera approuvé en prenant en compte ces retours et l'avis de la commission d'enquête.

### PLUi et concertation publique

En plus des cycles de réunions publiques, l'intercommunalité met à disposition des moyens d'information et de recueil des avis afin de permettre à chacun de se documenter et d'exprimer son point de vue sur le projet, jusqu'à l'arrêt du PLUi.

- Un registre papier disponible à l'accueil de la maison de l'intercommunalité (7 rue du colombier), à Saint-Marcellin.

- Un registre dématérialisé accessible :

- A cette adresse : [www.plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr) , espace PLUi – registre dématérialisé

- Par l'envoi d'un mail à : [plui.info@smvic.fr](mailto:plui.info@smvic.fr)

- Une cartographie participative accessible sur la page PLUi du site internet intercommunal : <https://plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Lundi 11 novembre à 11 heures, a été célébrée la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix et d'hommage à tous les « morts pour la France » célébrant l'armistice de la première guerre mondiale.

Elle s'est déroulée sous l'autorité de Monsieur Patrice Ferrouillat Maire de la commune de Cognin-les-Gorges accompagné des adjoints et des conseillers municipaux et en présence de nombreux habitants et enfants de la commune.

Après la cérémonie il a été partagé le verre de l'amitié préparé par le Bachop's bar et l'épicerie du village.



La paroisse a été désignée sous le nom d'Ecclesia de Cohonino au XIe siècle, puis villa de Cognins au XIIIe siècle, parrochia Cogninum au XIVe siècle, et enfin Cognino au XVe siècle, avant d'adopter le nom simplifié de Cognin jusqu'au 9 juin 1937, date à laquelle l'appellation «Les Gorges» a été ajoutée pour la distinguer de la commune de Cognin en Savoie (73).



Autrefois, le village s'articulait autour de cette église d'origine romane, mentionnée en 1125 dans l'inventaire des nouvelles églises du diocèse de Grenoble (cartulaire de Saint-Hugues). De cette période, l'église de l'Assomption de la Vierge, sainte patronne de Cognin, a conservé son chœur en abside, sa voûte en cul-de-four ainsi que sa nef quadrangulaire.

Au XVIe siècle, le châtelain, le sieur de Guimetières, a fait construire deux chapelles sur le flanc gauche de la nef. Une grande partie de l'église a été modifiée au XVIIIe siècle, sous l'impulsion de l'abbé Fays. En effet, l'année 1764 a vu l'édification d'une façade à génoise, qui constitue un exemple intéressant et relativement rare en Isère de composition baroque, avec un étonnant fronton à festons encadrant la porte d'entrée, ainsi qu'un nouveau clocher. Ce dernier a remplacé un premier «clocher peigne» à quatre arches, situé à l'arrière de l'église, au-dessus du chœur.

Depuis cette époque, l'église présente l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. Malgré les travaux de rénovation et d'entretien, l'église demeure trop exigüe pour accueillir les paroissiens, ce qui a conduit à la décision de construire une nouvelle église. La question de l'emplacement pour cette nouvelle construction se pose alors. Deux hypothèses sont à l'étude : soit édifier une nouvelle église adjacente à l'ancienne, sur un terrain communal, soit en construire une nouvelle dans le bas du village sur un terrain offert par la famille Rubichon.

Finalement l'emplacement choisi pour cette nouvelle église se situe au bas du village, en raison d'un développement urbain qui cherche à s'éloigner de la montagne, pour trouver la lumière du soleil et se développer le long de la route menant vers le Port et l'ancienne route départementale.

Cette nouvelle église portera le nom de Notre-Dame de Cognin, en hommage à la Vierge Marie.

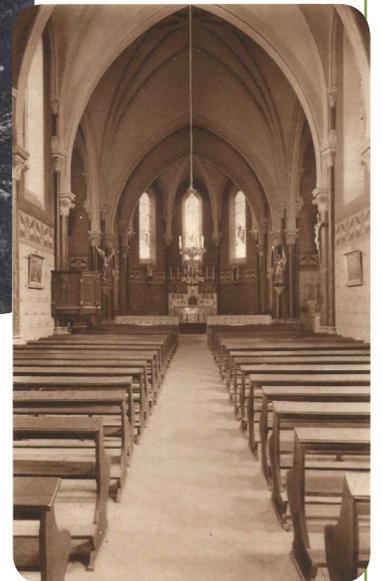
Les travaux de construction débutent en 1890 et l'édifice est consacré en 1896, en présence des

autorités religieuses. De style néo-gothique, elle est conçue selon un plan en croix latine par l'architecte Rivoir. Les entrepreneurs Cognards oeuvrent à l'ouvrage.

La commune ne pouvant payer le charpentier offre l'ancienne église à ce dernier pour en faire son atelier.

C'est ainsi que l'ancienne église passe dans le giron privé.

L'ensemble du mobilier, du matériel religieux et des vêtements sacerdotaux, sont transférés d'une église à l'autre. Les cloches sont également installées dans le nouveau clocher, dont la flèche atteint près de 35 mètres. Le beffroi est flanqué de deux tourelles polygonales et de contreforts en pierre calcaire aux angles. L'une des tourelles abrite un escalier menant à la tribune et au clocher. Les matériaux utilisés proviennent des ressources locales : maçonnerie en pierre calcaire, flèche et lanternon en tuf, et baies en ciment moulé. Les peintures, réalisées en 1935 par l'entreprise Colomino de Grenoble, sont encadrées par des colonnes de marbre rose, tandis que les vitraux, œuvre du maître verrier Buche de Grenoble, mettent en avant la Vierge, à l'exception de ceux du chœur qui illustrent Jésus-Christ au centre, entouré des quatre évangélistes. On y découvre également des vues du village, dont une représentation du pont de Montchardon et de la Vieille Église, comme un hommage à celle qui l'a précédé pendant près de 800 ans.



## MESSES DE NOEL

Paroisse St Joseph-des-deux-Rives

Horaires des messes de Noël :

- **mardi 24 décembre à 19 heures à Vinay**
- **mercredi 25 décembre à 10h30 à Vinay**

Visites libres de la crèche de Vinay tous les jours (sauf le lundi) de mi-décembre à début février de 10 h à 16 h .

Vous pouvez visiter le site de la paroisse où diverses informations sont mises à jour tous les samedis pour notre paroisse, mais également pour la paroisse St-Luc du Sud-Grésivaudan (Saint-Marcellin) . Elles figurent dans la rubrique «feuilles paroissiales». On peut y consulter entre autre, horaires et lieux des messes <https://stjoseph2rives.webador.fr>

Joyeux Noël à tous .

## REPAS INTERGENERATIONNEL

### INSCRIPTION AU REPAS COMMUNAL

(pour les personnes de moins de 70 ans habitant la commune et les personnes extérieures à la commune accompagnant)

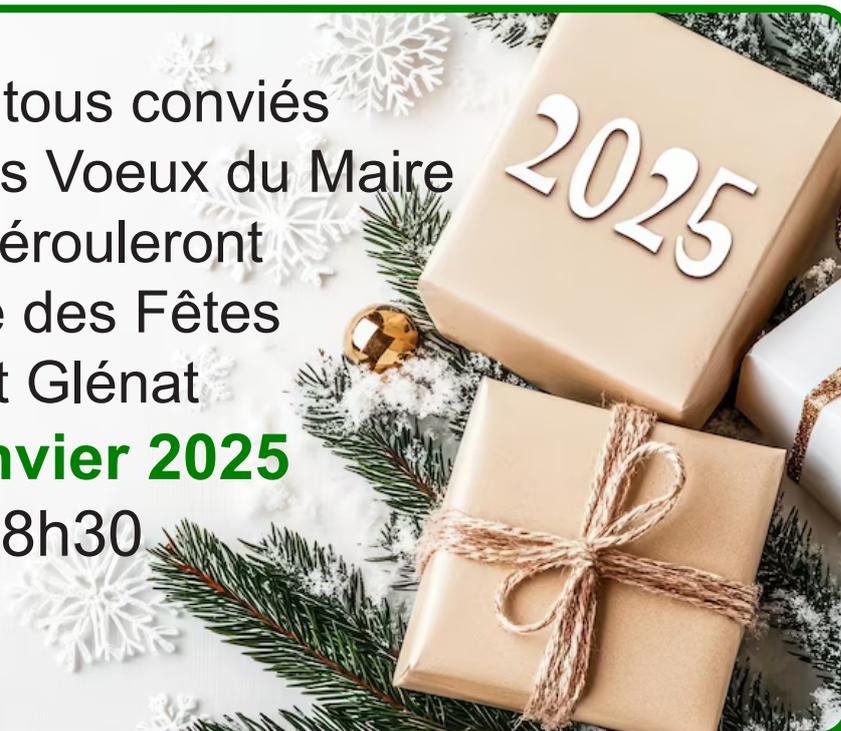
La commune organise «le repas communal» le samedi 15 février 2025 à la salle des fêtes Albert Glénat. Toute personne de la commune n'ayant pas encore 70 ans et toute personne invitée par un habitant de la commune peut s'inscrire à l'aide du coupon joint dans ce journal et d'une participation d'un montant de 27€ à l'ordre de l'amicale des élus de Cognin-les-Gorges avant le 24 janvier 2025.

La commune de Cognin-les-Gorges offre le repas aux personnes âgées de plus de 70 ans domiciliées sur la commune.

Un courrier d'invitation nominatif leur a déjà été envoyé ainsi qu'un coupon réponse à retourner à la mairie.

## VOEUX DU MAIRE

Vous êtes tous conviés  
aux traditionnels Voeux du Maire  
qui se dérouleront  
à la salle des Fêtes  
Albert Glénat  
le **3 Janvier 2025**  
à 18h30



### Élagage des arbres, haies et entretien des forêts en bordure des voiries



La commune fait le nécessaire pour entretenir la voirie et les accotements qui la composent. Les accotements sont fauchés deux fois par an, et des campagnes d'élagage sont programmées tous les deux ou trois ans. Cet élagage qui est fait souvent par la commune, par défaut d'entretien des propriétaires ne lui incombe pas.

Il est rappelé, ici, que les riverains des voies communales et départementales ont obligation de maintenir, **en permanence**, les branches de leurs arbres au-delà de la limite de la voirie.

Rappel : La voirie est constituée de la chaussée goudronnée et d'une bande d'un mètre de chaque côté (bas-côté).

En conséquence, lors de la taille, il ne suffit pas de couper à l'aplomb de la chaussée mais bien au-delà du mètre du bas-côté afin d'anticiper la pousse de printemps.

Des voies communales bien dégagées permettent le passage aisé de tous les véhicules de fort volume dont nous avons tous besoin, régulièrement ou ponctuellement: les véhicules de sécurité, les camions de livraisons etc.

Également les arbres doivent être taillés et ne pas dépasser les limites de propriété des voisins ou des constructions et biens communaux.

Il est également rappelé que les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien des boisements qui se trouvent à proximité des voiries communales. Le non entretien de ces boisements a pour conséquence le dépérissement de certaines espèces qui lors des épisodes de vent pourront s'abattre sur les voiries communales, mettant en danger les usagers. Si l'arbre est tombé à cause de l'absence d'élagage, du non-traitement d'une maladie ou d'un autre défaut d'entretien, le propriétaire en sera tenu responsable.

**Nous demandons donc aux différents propriétaires de faire le nécessaire le plus rapidement possible**, pour élaguer les arbres qui empiètent sur la voirie communale et éliminer tous les arbres qui menacent de s'effondrer sur celle-ci.

Il est enfin rappelé, que l'article L2212-2-2 du CGCT prévoit que dans l'hypothèse, où après mise en demeure, sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L 2213-1, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Il est bien évident qu'il s'agit là d'une solution à laquelle personne ne souhaite arriver.

## Les services intercommunaux pendant les vacances de Noël

En cette fin d'année 2024, certains services intercommunaux bénéficient d'une petite pause. Qui est ouvert, qui est fermé (et quand) ?

Certains services intercommunaux bénéficient d'une petite pause pendant la « trêve des confiseurs », d'autres ne ferment que pendant les jours fériés.

Faisons l'inventaire...

### Agences du service de l'eau

Les agences basées à Saint-Marcellin (maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier) et à Vinay (100 rue Paul Bert) sont :

Ouvertes jusqu'à 16h, les mardis 24 et 31 décembre.

Fermées, les mercredis 25 décembre et 1er janvier.

En cas d'urgence, pour tout souci technique, utilisez le numéro d'astreinte : 04 76 36 94 01.

### Centre aquatique intercommunal

L'Olympide fait une pause du 25 décembre au 1er janvier.

Reprise le jeudi 2 janvier à 10h.

### Déchèteries intercommunales

- Déchèterie intercommunale à Saint-Quentin sur Isère :

Fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier.

- Déchèterie intercommunale à Saint-Sauveur :

Fermeture anticipée à 16h30, les mardis 24 et 31 décembre

Fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier.

- Déchèterie intercommunale à Vinay :

Fermeture anticipée à 16h30, les mardis 24 et 31 décembre

Fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier.

- Accueil du service intercommunal de gestion et valorisation des déchets à Saint-Sauveur :

Fermeture anticipée à 16h30, les mardis 24 et 31 décembre

Fermé les mercredis 25 décembre et 1er janvier.

### En route vers la santé

Le service mobile de prévention de la santé : « en route pour la santé » fait une pause pendant les vacances de fin d'année. Reprise, mardi 7 janvier

de 14h30 à 16h30 sur le parking du collège.

### Ludothèques intercommunales

- La Ludo à Saint-Marcellin : fermeture du 16 décembre au 5 janvier.
- La Ludibul à Saint-Romans : fermeture du 23 décembre au 6 janvier.

### Maison de l'intercommunalité

La maison de l'intercommunalité ferme un peu plus tôt ses portes, les mardis 24 et 31 décembre à 16h (au lieu de 17h30).

### Maison intercommunale des familles

La maison intercommunale des familles est fermée du 23 décembre au 5 janvier.

### Médiathèques intercommunales

- Médiathèque intercommunale à Pont en Royans :  
Fermée du 23 décembre 2024 au 1er janvier 2025.
- Médiathèque intercommunale à Saint-Marcellin :  
Fermée du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025.
- Médiathèque intercommunale à Saint-Quentin sur Isère :  
Fermée du 23 décembre 2024 au 1er janvier 2025.
- Médiathèque intercommunale à Vinay :  
Fermée du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

### Relais infos familles

Le relais infos familles est fermé du 23 décembre au 5 janvier.

### Service information jeunesse

Le service information jeunesse est fermé du 23 décembre au 12 janvier.



Une rencontre entre les conseillers municipaux et les habitants du nouveau lotissement «Esprit Village» était organisée mardi 17 décembre avec une vingtaine de personnes présentes. Plusieurs sujets ont été abordés.

1. Présentation générale par le Maire, Patrice Ferrouillat:

-Présentation de la vie du village: infrastructures, commerces, structures agricoles et fonctionnement communal.

-Historique du projet depuis 2013 (achat du terrain, rétrospective des avancées).

-Démarche souhaitée par le Conseil.

2. Échanges et problèmes soulevés:

-Stationnement:

Avec un manque global de places, notamment pour les visiteurs.

Le stationnement en bord de départementale est jugé dangereux et non sécurisé. Un état des lieux des emplacements restants sera effectué avec le promoteur.

A noter que certains garages sont utilisés comme celliers.

Éclairage public:

Le réseau électrique est en place, mais les installations définitives (pylônes et appliques) sont manquantes.

Une solution temporaire pourrait être mise en œuvre

en attendant un accord avec le promoteur.

-Sécurité au croisement route/parking :

Des panneaux "STOP" seront installés pour les sorties sur la départementale. Un manque de visibilité sur la voirie centrale est signalé, une visite sur place sera organisée.

-Connexion internet:

un gros retard dans l'installation de la fibre optique est pointé, perturbant certaines personnes faisant du télétravail, un suivi est nécessaire avec Isère Fibre.

-Améliorations collectives:

Une réflexion est à engager sur l'aménagement des clôtures et une étude sur la possibilité d'autoriser les blocs de climatisation en extérieur.

3. Bilan des actions à mener:

-Réaliser un état des lieux des parkings disponibles.

-Organiser une visite sur site pour évaluer la sécurité au croisement route/parking.

-Contacter Isère Fibre pour résoudre le problème de connexion internet

-Lancer une concertation avec les habitants sur les clôtures et la climatisation.

D'un opinion global et unanime, les habitants sont satisfaits du projet et apprécient leur cadre de vie et le village.

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal [isabelle.veyret38@gmail.com](mailto:isabelle.veyret38@gmail.com) ou [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)

## FOYER RURAL

Ce vendredi 13 décembre 2024 a eu lieu l'assemblée générale du Foyer Rural.

2024 fut une très bonne année et l'équipe du Foyer rural remercie les nombreux bénévoles qui ont oeuvré durant toutes les manifestations .

Après la présentation des différents bilans du Foyer rural et des associations rattachées, le bureau a été réélu à l'identique avec une personne de plus.

Yohan RUELLE , Président

Edgar RUDLOFF, Vice Président

Thibaut LEMONSU, Secrétaire

Marc GASSOT, Trésorier

### Manifestations 2025

Matinée Boudins : 26 janvier 2025

Soirée moules / frites : 13 juillet 2025

Vogue Annuelle: 1, 2 et 3 août 2025

Marche verte : 20 septembre 2025

## CLUB DES GORGES DU NAN

Le club a fêté Noël avant l'heure et une vingtaine de membres se sont rassemblés autour du repas de circonstance, chez Nathalie et Lilian du Bachop's bar qui nous ont accueilli comme à leur habitude, avec chaleur et bonne humeur.

Vol-au-vent aux fruits de mer, gibier et bûche ont ravi nos papilles. Auparavant, fin octobre, afin de varier les plaisirs gustatifs, nous nous étions retrouvés au New Asia.

Ces moments de convivialité faisant la joie du plus grand nombre, nous envisageons pour le printemps, une sortie au restaurant « la Terrine » à Mercurool.

L'Assemblée générale aura lieu le mercredi 05 février. Les adhésions seront renouvelées à cette occasion et tout nouvel adhérent sera le bienvenu.

Bonne fin d'année à tous.





**L'AAPPMA à l'heure des bilans et à la préparation de la saison prochaine**

Bien que pas encore terminée, la saison de pêche 2024 fut encore une belle réussite surtout au niveau de l'animation. L'équipe de bénévoles se projette déjà sur l'année prochaine avec l'organisation d'une permanence pour les inscriptions à l'APN 2025 qui a eu lieu samedi 14 décembre à 10h à la salle de la Mairie. Enfants et parents ont pu obtenir tous les renseignements nécessaires pour s'inscrire aux ateliers pêches et déjà prendre leur carte de pêche pour la prochaine saison. Ces ateliers ont lieu du mois de mars au mois de septembre, les mercredis ou samedis après-midi, sur différents sites de pêche (Le Nan, étangs) où les différentes techniques de pêche sont abordées et tout ceci encadré par 13 bénévoles animateurs de l'AAPPMA ainsi que des techniciens de la fédération.

L'Assemblée Générale de l'AAPPMA se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> février à 10h à la salle des fêtes de Cognin Les Gorges.

**EXPOSITION PHOTOS**

Les photos du village par « la grande porte » .....

Pour préparer la cinquième exposition des photos du village, nous souhaitons vous communiquer le thème retenu pour 2025 :

• **Portes, fenêtres, escaliers, portails.**

Après le franc succès des années précédentes, nous vous invitons à prendre des photos dès à présent. Nous vous communiquerons, lors d'un prochain Echo des gorges, la date de réception des photos pour la sélection. N'hésitez pas à prendre des photographies avec le paysage et le temps d'hiver .

« Une photographie, c'est un fragment de temps qui ne reviendra pas. »

**LOGEMENTS LOCATIFS**

- Pas de frais d'agence
- Dépôt de garantie d'un mois
- Loyer à terme échu
- Possibilité APL

Logement conventionné soumis à conditions de ressources et composition.  
**A louer** : Un T4 de 76m<sup>2</sup> (1er étage sans ascenseur) ou un T4 de 74m<sup>2</sup> (RDC)

Ces biens se situent Rue Saint Joseph dans une résidence calme, sécurisée et entourée de verdure à Cognin les Gorges. Ils se composent d'un salon avec cuisine semi-ouverte, de 3 chambres, d'une salle de bain avec WC séparés et d'un garage. Le chauffage est collectif et au gaz.

Loyer T4 (1er étage) : de 820€ avec le chauffage, le garage et les charges communes générales comprises.

Loyer T4 (RDC) : de 851€ avec le chauffage, le garage et les charges communes générales comprises.

Si vous êtes intéressé, veuillez vous adresser au secrétariat de Mairie.



**ATELIER PÊCHE NATURE  
 DE  
 COGNIN LES GORGES**

**SAMEDI 14 DECEMBRE  
 A 10H00**

**Salle de la Mairie à Cognin Les Gorges**

- \* Inscription à l'APN 2025 :
  - Fiche d'inscription participant(e) mineur(e)
  - Adhésion de **20 €** et **Attestation d'Assurance**
- \* Carte de Pêche 2025 à l'AAPPMA Des Gorges du Nan
  - Tarifs : Enfant - 12 ans = **07 €** / Mineurs 12/ 18 ans = **26 €**
- \* Renseignements, organisation, calendrier, ...
  - Les Horaires : les mercredis ou samedis 14h à 16h30
  - Les différents sites de pêche (Le Nan, étangs,)
  - Les différentes techniques de pêche (en rivière, étang,)
  - Encadrement assuré par 13 bénévoles + animateurs F.D 38

AAPPMA Des Gorges Du Nan

E-mail: [aappmacognin@gmail.com](mailto:aappmacognin@gmail.com)  
 Portable président : 0783591468



**Recette de crème brûlée au foie gras.**

Pour vos apéritifs de fêtes servez des crèmes brûlées au foie gras.

Les quantités sont données pour environ 20 petites verrines plates (passant au four) de 3 centilitres de contenance.

Faire chauffer **20 centilitres de crème fraîche et 5 centilitres de lait entier.**

Battre **4 jaunes d'œuf** avec **30 grammes de sucre** jusqu'à « blanchir » les jaunes.

Verser dessus le lait et la crème et battre à nouveau quelques secondes.

Ajouter **200/250 grammes de foie gras.** Du bloc de foie gras fait parfaitement l'affaire.

Réduire au mixeur afin d'avoir un mélange lisse sans morceau.

Assaisonner à votre goût (**sel, muscade en poudre, 4 épices et poivre**). Il faut épicer suffisamment sinon cela risque d'être fade.

Verser la préparation dans les verrines.

Placer ces verrines dans le lèche-frites du four et mettre de l'eau au fond du plat pour une cuisson au bain-marie. Cuire à 140° pendant 25 à 30 minutes, c'est cuit lorsque la crème est prise.

Conserver au frais deux jours maximum.

Avant de servir saupoudrer de **cassonade**, caraméliser au chalumeau et servir.

Si vous n'avez pas de chalumeau, placer vos crèmes 20 minutes au congélateur, faire chauffer votre grill au maximum, saupoudrer de **cassonade** et placer vos crèmes au plus proche quelques secondes, attendre un peu avant de servir car les verrines seront très chaudes.

Bonne dégustation

(recette de B.Tarrade)

**LE VERCORS**

(pour 10 personnes)

**50 cl de crème fraîche** – passée par le frigo pour être bien refroidie

**5 œufs**

**3 sachets sucre vanillé**

**6 cuillères à soupe de sucre en poudre ou 100 gr**

**20 noix**

**Caramel liquide ou caramel maison**

**Petites meringues**

Séparer les blancs des jaunes

Battre les 5 jaunes d'œufs, le sucre en poudre et le sucre vanillé jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Battre la crème fraîche en chantilly très ferme, puis les blancs d'œufs en neige.

Incorporez la crème battue puis délicatement les blancs en neige

Mettre du papier sulfurisé dans un moule à cake ou à manquer.

Alterner avec le mélange ci-dessus, meringues, noix concassées et caramel.

Et bien sûr mettre au congélateur au moins 12 heures.

Pour plus de simplicité, si l'on ne maîtrise pas trop la fabrication du caramel on peut utiliser du caramel acheté dans le commerce.

(recette de MP.Veyret)







**☎ 06.28.56.85.04**

 **charlottebonnin**

 **Charlotte coiffure à domicile**

**📍 cognin les gorges et environ**

**✂️ Coiffure à domicile ✂️**

**Tarifs :**

- Shampooing brushing 20/30€
- Shampooing coupe brushing 30/40€
- Shampooing coupe couleur brushing 60/70€
- Shampooing coupe mèches brushing 100/130€
- Shampooing permanente coupe brushing 70/80€
- Lissage brésilien 120/180€
- Coupe homme 20€
- Soins bolox 80/100€
- Junior jusqu'à 10 ans 15€

**Soins offert pour toutes prestations**

Un supplément peut être appliqué selon la longueur et l'épaisseur des cheveux

*Les Aiguilles du Nan*

# RETOUCHES COUTURE



Ne jetez pas vos vêtements, venez les faire réparer !

- Ourlets, réparation déchirure, fermeture éclair, reprises en tous genre, doublure, etc.
- Création rideaux, vêtements en sur-mesure, corseterie.
- Cours de couture, tricot, crochet, broderie.
- Initiation au filage de la laine.

Réparation du cuir :

- Réparations fauteuil, ceinture.
- Création étuis, petite maroquinerie.

**CONTACT :**  
06 98 92 65 49  
à domicile ou au  
20 Chemin des Verneux  
38470 Cognin les Gorges

Les Aiguilles du Nan sont à votre service !  
N'hésitez pas à nous contacter pour votre projet couture.

✉ [lesaiguillesdunan@gmail.com](mailto:lesaiguillesdunan@gmail.com)

**ART FLORAL**

**SOPHROLOGIE**



**AURELIE GUIGNIER**  
SOPHROLOGUE ei

*En toute simplicité, apprenez à relever les défis du quotidien.*

Certifiée **RNCP**  
Secteur Sud-Grésivaudan  
Ou en visioconférence  
0766453727  
[aurelieguignier.sophrologue@gmail.com](mailto:aurelieguignier.sophrologue@gmail.com)  
<https://aurelie-sophro-isere.fr>



Ateliers floraux | Créations

## L'Atelier de Dame Nature



Initiez vous à l'art floral et repartez avec votre création.

Je serai là pour vous guider et vous faire part de ma passion de créer. Un anniversaire, une soirée entre amies, un EVJF ou un simple moment de détente rien que pour vous...  
Pensez à

### L'Atelier de Dame Nature

Découvrez mon univers végétal et bucolique à travers mes créations.

**Au plaisir de créer avec/pour vous**

À Cognin-les-Gorges  
Emeline : 07 82 81 02 03

   
[l\\_atelier\\_de\\_dame\\_nature](https://www.instagram.com/l_atelier_de_dame_nature)

*Emeline*

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées  
**[isabelle.veyret38@gmail.com](mailto:isabelle.veyret38@gmail.com) ou [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)**

**ASSISTANTES MATERNELLES**

**Vanessa REBBOAH**  
Assistante Maternelle Agréée

06 43 35 17 99

199 Rue St Joseph - 38470 Cognin-les-Gorges

ARGOUD MARIE-CLAUDE  
15 lot la tour 38470 Cognin-les-Gorges, **Assistante Maternelle Agréée** 0476386136 ou 0610173103

**CABINET INFIRMIER**  
Soins infirmiers à domicile sur RDV  
Carine JANNON  
Crystal VALENTIN  
Jean-François OFFRET  
06.31.63.53.41

**COMMERCANTS**

**PRODUITS REGIONAUX**



LA FERME RODET  
38470 Cognin-les-Gorges  
☎ 06 70 27 80 21  
06 23 97 00 29  
ent.rodet@gmail.com

Noix et huile de noix  
Viande de bœuf et de veau  
Fromage de chèvre

VENTE DIRECTE

**BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO**

**BACHOP'S BAR**

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges

 Bachop's Bar



**Épicerie de Cognin Les Gorges**  
— 04.76.64.19.06 —

**Fournier** Fabien  
Portable 06.45.42.30.83  
Facebook  Épicerie de cognin

**Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées**

**isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr**

**TRAITEUR**

**LAURENT VOIRON TRAITEUR**

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière  
38470 COGNIN LES GORGES  
Tel: 06 19 54 48 65  
04 76 36 19 78



Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr

**TOUT REPAS**  
**NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME**  
**VOTRE MARIAGE SUR MESURE**

## SOLUTION JEU N°80



**Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges, paraîtra en FEVRIER 2025. Professionnels, Particuliers, Associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le 3 FEVRIER 2025**

## INFOS PRATIQUES

### Horaires ouverture Mairie au public

**Fermeture pour congés annuels : Du 23/12/24 au 06/01/2025**

Du mardi et jeudi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30  
Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30  
04 76 38 31 31

### Horaires Bureau de poste

**Fermeture pour congés annuels : Du 23/12/24 au 05/01/2025**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
8h45 à 11h et 14h à 15h30  
Samedi : 9h à 11h  
(Fermé le mercredi)  
Tel : 04 76 38 31 00

### Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

**Fermeture pour congés annuels : Du 21/12/24 au 02/01/2025**

Mardi et Vendredi 16h à 19h

### Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

### Contact Paroisse

Marie-Pierre VEYRET : 04 76 38 54 12 (répondeur) ou 07 87 66 15 53.

### Horaires d'ouverture déchèterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi  
9h à 12h et de 13h30 à 18h  
mardi et jeudi de 13h30 à 18h  
le samedi de 9h à 18h

## INFORMATION

25/07/2024 : Éboulement à La Rivière... Catastrophe naturelle ?



Le collectif "La Montagne Gronde" propose :

- de mieux comprendre l'éboulement de la montagne du Mont d'Artets, au-dessus de la carrière de la Rivière, de rendre l'information accessible à tout le monde (historique des événements, question de la responsabilité...)
- de participer à la mise en place de solutions alternatives pour faciliter les déplacements impactés par l'éboulement.
- d'être informés de la reconstruction de la RD1532, du devenir de la carrière et de la montagne.

Pour signer la pétition sur la gratuité de l'autoroute : <https://urls.fr/c7jWMX>



Un peu de lecture, et d'écoute dans les médias : <https://urls.fr/kNHcph>



ou sur le facebook du collectif

Pour s'inscrire à la lettre d'informations ou partager des informations : [lamontagnegronde@yahoo.fr](mailto:lamontagnegronde@yahoo.fr)

Vous avez un peu de disponibilité ? Toutes les compétences sont les bienvenues !

L'écho des Gorges  
Bulletin d'informations  
municipales  
Mairie de Cognin-les-  
Gorges  
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax  
04.76.64.08.32  
mairie.cognin-les-  
gorges@wanadoo.fr  
**Directeur de Publication**  
Patrice FERROUILLAT  
**Rédacteur en Chef**  
Sophie BOREL  
**Illustration, photos**  
Isabelle VEYRET,  
Geoffrey GIRARD,  
**Service Communication**  
Yolaine WINGERTER  
**Comité de Rédaction**  
Sophie BOREL,  
Julien DOLIN  
Geoffrey GIRARD  
Valérie SIMOENS  
Bernard TARRADE  
Nathalie VEHIER  
Isabelle VEYRET  
Marie-Pierre VEYRET  
**Ont participé à ce  
numéro**  
Les associations de  
Cognin-les-Gorges,  
**Ne pas jeter sur la voie  
publique**  
**Tirage à 330 exem-  
plaires.**